Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260309-DB142026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 2 mars 2026
Date d'affichage : 2 mars 2026

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le neuf mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.
Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET – Mme Morgane THIEUX LAVAUR - M. Christian NAUDIN – Mme Elisabeth PUILLANDRE - Mme Manuéline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT - M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU - Mme Delphine NEDELEC – Mme Ludivine LEMARCHAND - M. Hubert COZ
Absents excusés ayant donné procuration : M. Benoît QUEFFEULOU (procuration à Mme NEDELEC), Mme Antinéa FAMEL (procuration à Mme GUELOU), Mme Jocelyne LE MAGOAROU (procuration à M. COZ)
Absente : Mme Annaig ETIENNE
Secrétaire de séance : M. Patrick COAT

DELIBERATION 14/2026
AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE POUR L'ACHAT D'ENERGIES - SDE

Lors de sa séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du 7 avril 2014 portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son numéro de SIREN
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (Système de Management des Achats d'Energie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Entendu l'exposé de Mme la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014 tel que présenté

AUTORISE Mme la Maire à signer cet avenant

Pour extrait conforme,
La Maire,